

# Débat public imPACtons !

## Ressources naturelles et agriculture : quels apports ? quels impacts ?

Compte-rendu intégral  
Réunion publique  
Vendredi 18 septembre 2020 à Saint-Lô

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Pôle Agglo 21- 58, rue Lycette Darsonval -50000 Saint-Lô
<b>PARTICIPANTS :</b>	48 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18 h 30 à 22 h 00 (durée du REC : 3h 30)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	16 questions

### En tribune

Mme	Ilaria	CASILLO	Présidente, CPDP
M.	Gilles-Laurent	RAYSSAC	Membre, CPDP

### Maîtrise d'ouvrage

### Intervenants :

M.	Christophe	POUPARD	Agence de l'eau
M.	Frédéric	CHAUVEL	
M.	Constantin	GIRAUD	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Mme	Guglielmina	OLIVEROS-TORO	Ministère de la transition écologique
Mme	Valérie	LEROUX	
M.	Karl	KULINICZ	Directeur adjoint, DDT
M.	Ludovic	GENET	Directeur adjoint, DRAFF
M.	Maurice	PRENAR	
Mme	Fanny	HERAUD	Ministère de l'Agriculture
Mme	Marie	LEHOUCK	Bureau de la qualité de l'eau et agriculture, Ministère de l'Écologie
Mme	Brigitte	CHALOPIN	Présidente, CNCE
M.	Perguino	DELRI	

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

*Projection d'une vidéo sur la présentation du débat.*

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir, bienvenue à toutes et à tous. Merci de nous accueillir, ici, à Saint-Lô pour ce deuxième rendez-vous du débat public sur le plan stratégique national qui doit décliner la PAC, la Politique Agricole Commune. C'est un débat public sur l'agriculture française et sur la politique agricole commune.

Je suis Ilaria CASILLO, j'enlève mon masque une seule fois, ce soir, pour que vous puissiez me voir. Je vous invite à faire de même pour des questions de règles sanitaires. J'ai le plaisir de présider la commission qui s'occupe d'organiser les débats publics sur ce sujet partout en France. C'est une commission composée de huit membres, nous avons élargi la commission de six membres à huit membres.

Je suis accompagnée par Gilles-Laurent RAYSSAC, je le laisse se présenter.

### **Gilles-Laurent RAYSSAC, Spécialiste de la participation**

Bonsoir. Je travaille dans un cabinet de conseil qui organise des débats publics, par ailleurs. Bonsoir à tous.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je ne vais pas en ajouter plus, par rapport à ce que vous avez déjà vu dans la vidéo. Cela était pour vous donner le contexte. Ce soir, nous vous proposerons une méthode de travail et un programme bien rempli.

Je tiens à vous dire deux choses.

Ce débat public va donner lieu à un compte-rendu de la part de la Commission particulière qui anime ce débat. Après avoir fait un tour de France, nous serons dans chaque région de France, et après avoir collecté tous les avis et les commentaires en ligne - nous avons reçu et nous avons analysé les cahiers d'acteurs - nous allons rédiger un compte-rendu à destination du ministère qui a saisi la Commission nationale du débat public, c'est-à-dire le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans ce compte-rendu, nous ne nous exprimerons jamais sur le fond. Nous avons un devoir de neutralité. En revanche, nous donnerons à voir tout ce qui s'est dit dans le cadre du débat, votre parole, les propositions et les points de vue que vous portez. Le ministère a une obligation de réponse. Dans les trois mois qui suivent la parution de notre compte-rendu, le ministère doit dire ce qu'il retient ou non du débat public qui a eu lieu. Pour nous, c'est très important. Je pense que cela l'est également pour vous. Ainsi, vous pouvez voir ce que cela a donné, le fruit de votre engagement et de votre implication dans ce débat.

Cette réunion spécifique est une réunion un peu particulière par rapport aux autres. Elle se déroule dans le cadre de débats publics sur le PSN et sur la politique agricole, mais elle se déroule également dans le cadre d'une concertation nationale sur le programme d'action national des nitrates, par lequel aussi la Commission nationale a été saisie et a nommé deux garants qui sont présents, Brigitte CHALOPIN, présidente de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs et garante pour la Commission nationale du débat public, et Pinguino DELRI qui est également présent. Ils sont les garants que nous avons nommés sur le programme national d'action des nitrates.

Je voulais vous dire une dernière chose, avant de vous présenter brièvement la façon dont va se dérouler la réunion de ce soir. La Commission nationale existe depuis plus de 25 ans. Nous sommes à 106 débats publics, mais celui-ci est pile le centième qui a été délibéré par la commission. En revanche, c'est la première fois, en France, que nous faisons un débat public sur l'agriculture et sur la politique agricole, ouvert à tous, au grand public, aux agriculteurs, bien évidemment, et à toutes les parties prenantes. Nous avons eu les états généraux de l'alimentation, mais il s'agissait d'une démarche entre parties prenantes. C'est donc une première fois et une centième fois. Je vous prie d'accueillir avec la bienveillance que nous donnons aux premières fois, l'attention que nous devons à des choses un peu anciennes qu'il faut préserver. C'est donc un hasard très important à souligner. C'est une première fois et c'est très important.

Comment va se passer la réunion de ce soir ? Chaque réunion gérée par la Commission nationale a deux moments forts. Le premier moment vise à poser les termes de la question. De quoi parlons-nous ? Sommes-nous tous au clair sur le sujet ? L'objectif d'un débat est d'informer et de faire participer. Nous allons donc vous proposer de faire l'état des lieux en France, en termes de quantité et de qualité puis nous passerons à un moment d'échanges et de débats. Nous souhaiterions que le moment du débat soit très large, très important et très approfondi. Nous donnerons donc beaucoup de place au débat. Nous aurons également un petit moment de vote final. La première partie est dédiée, comme je vous le disais, à l'état des lieux de l'eau en France, mais aussi à faire un point sur les outils réglementaires qui existent pour discipliner et réglementer la teneur en nitrate de l'eau. Nous devons voir ce qui existe, ce qui est prévu, ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.

Nous aurons une deuxième session de travail plus participative. Nous vous demanderons de débattre entre vous et de faire des propositions précises que nous soumettrons au vote de la salle. Je laisse Gilles vous détailler cette deuxième partie.

### **Gilles-Laurent RAYSSAC, Spécialiste de la participation**

Pour cette deuxième partie, nous vous poserons deux questions que je ne vous donne pas tout de suite. Vous les découvrirez tout à l'heure. Nous demanderons à chaque table de répondre à ces deux questions, collectivement. Chaque table proposera une réponse à chacune de ces questions. Pendant que vous traiterez la deuxième question, nous ferons la synthèse de la première et à la fin de la réunion, il y aura une discussion un peu large sur les différentes idées qui auront été mises. Tout à fait à la fin nous demanderons un vote sur chacune des idées pour que nous ayons une appréhension, une idée de la manière dont les propositions élaborées ensemble sont soutenues ou rejetées par l'assemblée de ce soir. Ce n'est pas un sondage, ce n'est pas représentatif, mais, quand même, cela permettra de donner au ministère qui recevra ces documents, une indication, à savoir si vos idées sont très consensuelles ou, au contraire, s'il y a des différences entre vos manières de penser. C'est important de le savoir pour conduire la politique, par la suite, et mettre au point le plan stratégique national.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Ce soir, il n'y a pas uniquement les membres de la Commission nationale. Tous les services de l'État sont également avec nous, les représentants des deux ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition Écologiques, que je vais présenter, tout à l'heure. Je sais, dans la salle, que le département est également représenté. Je vous remercie d'être présents. Pascal FERREY, président de la chambre d'agriculture, vient de nous rejoindre. Merci d'être présent. Il y a également les services du territoire, le directeur de la DDTM. Pour toutes questions que vous souhaitez poser au service de l'État, ils sont également présents pour apporter des réponses à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Je vous propose de démarrer.

Pour la première session, j'invite Guglielmina OLIVEROS-TORO, adjoint à la sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales, des écosystèmes aquatiques au ministère de la transition écologique.

J'invite également Christophe POUPARD, directeur de la connaissance et de la planification, agence de l'eau, Seine Normandie.

Nous vous avons dit que la première session serait dédiée à l'état de l'eau, en France. Cependant, à la commission, nous n'aimons pas trop lorsque c'est trop descendant, lorsque des intervenants arrivent pour faire leur discours de 20 minutes, parfois très descendant. Nous leur avons demandé de ne pas parler tout de suite. Nous préférons démarrer par vos interrogations, vos inquiétudes et vos remarques. Nous vous demanderons juste, pendant 10 minutes, de réfléchir à deux questions sur l'état de l'eau en France, sur les lieux communs, sur des inquiétudes ou des attentes que vous voudriez voir aborder, soit des questions que vous voudriez leur poser. Ainsi, nous sommes sûrs de parler de ce qui vous intéresse plutôt que d'avoir un discours descendant. Pendant 10 minutes, vous noterez vos questions. Nous demanderons à quelqu'un de chaque table, à un rapporteur, de se lever et de lire à haute voix les deux questions. Nous allons toutes les afficher ainsi, nous pourrons partir de ce qui vous intéresse, de ce qui est prioritaire pour vous sur la question de l'état de l'eau, en termes de quantité et de qualité.

Vous avez 10 minutes et pas plus. Il est 18h 47

#### *Travail en groupe non enregistré*

Il est 19 heures. Vous aurez, ensuite, beaucoup plus de temps pour débattre entre vous. Nous allons procéder de la manière suivante, nous demandons qu'il y ait une ou un rapporteur par table. Nous

noterons vos questions au fur et à mesure. Merci de les lire de manière très claire. J'invite les intervenants, d'ores et déjà, à venir pour dérouler les réponses. Nous démarrons avec la table, à ma gauche.

J'en profite pour dire que toute réunion publique est audio enregistrée. L'enregistrement de la réunion sera disponible sur le site Internet. Nous aurons le Verbatim de la réunion, à savoir ce qui s'est dit mot par mot. Cela permettra de vérifier que ce que nous mettons dans les comptes-rendus est conforme avec ce que nous avons entendu, lors de la réunion publique. Cela est très important pour une question de transparence. Cela implique, également, chaque fois que vous prenez la parole, que vous vous présentiez. C'est important parce que lorsque nous participons à un débat, nous assumons, nous venons comme nous sommes, sans anonymat. C'est une règle du débat public CNDP. Il convient que ce soit clair. Ainsi, l'audio de l'enregistrement sera de bonne qualité. Merci.

**Mme Hélène LALLEMAND, Chambre d'agriculture Normandie**

Première question sur la qualité de l'eau. Quelle est la qualité de l'eau du territoire du département de la Manche, aujourd'hui ? Quelles évolutions depuis la mise en place des politiques publiques sur la gestion de l'azote ? Il s'agissait de la même question.

Ma deuxième question : y a-t-il eu des améliorations sur l'état quantitatif de la ressource en eau, faisant suite à des PGRE dans d'autres départements, en lien avec le fait qu'il y ait une démarche en cours, sur notre département ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci de développer les sigles, pour une question de clarté pour tous.

**Mme Hélène LALLEMAND, Chambre d'agriculture Normandie**

PGRE pour Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. L'autre table ? Je vous en prie.

**M. Maurice FRELON**

Quelle est la part de l'agriculture de l'agriculture dans la pollution par les nitrates, en eau de surface et en eau souterraine ?

Notre deuxième question est la suivante : impact des cultures les plus gourmandes en eau et comment peuvent-elles être remplacées ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je propose à la table suivante de prendre le relais. Vous n'êtes pas tout à fait d'accord ? Le temps que vous vous mettiez d'accord, nous passons à la table, à ma gauche.

**Mme Karine MARSILLY**

Bonjour. Serait-il possible d'élargir les informations sur les résultats d'analyse de l'eau, avec plus de transparence, et élargir les recherches, à savoir ne pas avoir uniquement le chlore et le nitrate, mais tous les produits chimiques et les amalgames moléculaires qui se créent dans les différents réseaux ?

Quel est l'impact du réchauffement climatique sur le cycle de l'eau ? Comment vont être réparties les utilisations de l'eau ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je propose à l'autre table, derrière, de prendre la parole.

**M. Philippe FAUCON, Chambre d'agriculture de la Manche.**

Ma première question porte sur le partage de la ressource et, en corollaire, sur le partage du coût de la protection.

Ma deuxième question est plus ciblée sur le département. Quelle est la qualité de l'épuration sur nos collectivités, en zone touristique, qui voient de grandes variations de la population l'été ? Quelle économie collective de l'eau ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je propose, à la table suivante, de prendre le relais.

**Mme Alicia BOUVET, Chargée de mission en milieux humides**

Après les nombreuses mesures, notamment les plans nitrate et Écophyto, observons-nous une réelle amélioration significative de la qualité de l'eau ?

Notre deuxième question porte sur la quantité. Afin de pallier les déficits en eau à venir, quels aménagements durables sont envisagés ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup.

**M. Daniel RESA**

Bonjour. Notre première question porte sur la quantité. Nous nous demandons quel est l'état global de la ressource en eau, en France ainsi que dans la Manche. Quel est l'impact du changement climatique sur cette ressource ?

Notre deuxième question porte sur la qualité de l'eau. Quelles conséquences sur les pollutions industrielles, agricoles et domestiques sur l'eau ? Que mesurons-nous ? Quelles sont les quantités trouvées ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. La table à côté ?

**M. Éric CHERON**

Quelles sont les évolutions à long terme de la disponibilité de l'eau par rapport aux ressources et face aux usages ?

Comment l'agriculture peut-elle s'adapter à l'évolution de la disponibilité en eau face aux dérèglements climatiques et aux pénuries en eau très probables et prévues ?

**Mme Laura TOUVET, Manche Nature**

Nous souhaiterions connaître l'état, à la fois quantitatif et qualitatif des masses d'eau, sans oublier l'évolution. Nous souhaiterions connaître les impacts sur l'environnement, la santé et l'économie.

Quelle eau allons-nous laisser à nos enfants ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Les réponses vont démarrer. Vous avez une vingtaine de minutes pour mettre ensemble tout cela, les réponses vont durer entre 15 et 20 minutes, mais vous pourrez poser des questions. Nous aurons un débat.

Pour permettre à nos intervenants de moduler et de comprendre le niveau de connaissance de la salle, sur le sujet, nous savons que pas mal d'entre vous le connaissent, j'aimerais demander le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, dans la salle. Il y en a une partie.

Qui n'est pas agriculteur ? Le reste, OK. Cela fait presque moitié-moitié.

Des questions se recoupent et se rejoignent sur l'adaptation au changement climatique. Vous pourrez les regrouper, selon votre convenance. Je vous cède la parole.

**Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

Bonsoir. Merci pour ces questions. Effectivement, elles sont très larges. Nous allons essayer de les « sérier » un peu. Nous allons, tout d'abord, peut-être vous présenter l'état de la qualité de la quantité de l'eau, en France. Nous avons une diapositive, si la technique pouvait m'assister.

Je vais répondre à une première question sur la préoccupation quant à la qualité de l'eau que nous buvons. Nous avons la chance, en France, d'avoir de l'eau de bonne qualité au robinet. Pour ce qui est de l'eau que nous buvons, environ 99 % de l'eau du robinet est de bonne qualité. C'est un premier point. Cela ne veut pas dire que la ressource, elle-même, n'a pas subi des évolutions, en qualité et en quantité, en particulier pour ce qui concerne les nitrates. Nous avons, depuis 1991, soit depuis la mise en place de la directive sur les nitrates, la directive nitrates et sa déclinaison en France, en droit français. Localement, la qualité de l'eau en nitrates, en France, s'est améliorée, globalement en eau superficielle jusqu'à ces quelques dernières années où nous avons observé, malheureusement, une augmentation de la concentration en nitrates, en eau de surface. Lorsque vous regardez la carte en eau de surface, vous vous apercevez, globalement, que l'eau n'est pas trop chargée en nitrates puisqu'elle est inférieure

à 25 mg par litre. Il n'empêche que ces dernières années, il y a eu une légère accentuation de cette pollution.

En eau souterraine, malheureusement, les nitrates nous posent un peu plus de problèmes puisque nous avons une augmentation de la concentration en nitrates dans plusieurs nappes d'eau souterraines.

Si nous faisons un focus sur la Manche, puisqu'une question portait sur la Manche, je vais peut-être te laisser parler...

### **Christophe POUPARD, Agence de l'eau**

Cela va me permettre de faire la transition. Je vais présenter l'agence de l'eau que je représente. Tout le monde ne sait pas forcément ce que c'est. Nous ne sommes pas un distributeur d'eau potable, contrairement à ce qu'on peut penser. Nous sommes un établissement public de l'État, sous tutelle du ministère de l'Écologie. Notre objectif est de conserver et de restaurer la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, des eaux souterraines et des eaux littorales.

La carte affichée représente les nitrates dans les eaux distribuées, donc de l'eau potable. En fait, cette eau potable est puisée des ressources naturelles. Sur le bassin Seine Normandie qui représente l'ensemble des affluents de la Seine et tous les cours d'eau côtiers normands, 60 % de cette eau distribuée au robinet vient des nappes d'eau souterraines.

Nous avons une diapositive représentant les causes de dégradation des nappes d'eau sur le bassin. Sur les nappes d'eau souterraine du bassin Seine Normandie, 30 % de nappes d'eau sont en bon état. Elles ne sont pas ou bien elles sont très peu polluées. Le reste est pollué soit par des nitrates soit par des pesticides, soit par les deux. 42 % des nappes d'eau sont polluées par les nitrates contre 61 % des nappes polluées par les pesticides dont certaines sont polluées par les deux. Ce n'est pas gênant tant que nous pouvons traiter l'eau pour la rendre potable. Cela devient gênant comme nous sommes obligés de fermer le captage. Cela arrive régulièrement parce que le coût de potabilisation devient trop élevé. Voilà sur l'état des lieux.

Je peux répondre à la question concernant la provenance des nitrates entre l'agriculture et les autres usages. Pendant longtemps, les stations d'épuration ont émis beaucoup de nitrates, des phosphores, etc. Des progrès considérables ont été réalisés entre les années 70 jusqu'aux années 2010, de ce point de vue. Nous l'observons sur les relevés que nous faisons à la sortie de ces stations. Aujourd'hui, lorsque nous prenons l'estuaire de la Seine, 70 % de la pollution en nitrates est d'origine agricole. Nous le savons, c'est modélisé. L'INRAE nous aide dans ces travaux. Nous devons nous saisir de cette question, aujourd'hui.

Il était question d'une transparence sur les résultats d'analyse d'eau. J'imagine qu'il s'agit des résultats d'analyse d'eau potable. Chaque service d'eau potable est responsable de la transmission des analyses à ses consommateurs. C'est effectivement plus ou moins détaillé, selon le cas. Le ministère de la Santé est chargé de cela. Concernant la qualité de l'eau naturelle, de l'eau dans le milieu, ce que nous appelons « la ressource », je vous renvoie au site Internet des agences de l'eau, à chacune pour ce qui les concerne. Vous avez là énormément de données et de graphiques disponibles. Nous avons fait, ce que nous faisons tous les six ans, un état des lieux où nous prenons un peu systématiquement tous les paramètres, que ce soient les paramètres chimiques, c'est-à-dire les molécules que nous trouvons - il y en a des centaines -, mais également les paramètres biologiques, à savoir quels animaux et quelles plantes nous trouvons dans les cours d'eau, s'agit-il de ce à quoi nous nous attendons à trouver ou est-ce dégradé ? Nous en faisons des indicateurs et nous parvenons à déterminer, ainsi, un état des eaux, un état écologique. Pour le bassin Seine Normandie, le taux de masses d'eaux superficielles en bon état écologique est aujourd'hui de 32 %. Cela s'est un peu amélioré depuis l'état des lieux précédent que nous avons fait en 2013 où nous avions trois points en moins. Néanmoins, cela reste relativement bas. Cela s'explique de plusieurs façons. Nous avons, d'une part, un bassin très plat. Ainsi, l'eau s'écoule lentement. Sur ce bassin très plat, nous avons la plus grosse agglomération d'Europe qui génère, forcément, beaucoup d'émissions de pollution. Il y a également une agriculture dynamique et beaucoup d'industries. Évidemment, l'eau a beaucoup de mal à écouler tout cela. Lorsque cela s'écoule, en plus, cela se fait vers la mer, ce qui peut aussi poser des problèmes de pollution sur le littoral. Notre enjeu et notre défi sont de s'attaquer à tout cela, nous l'avons déjà fait. Ça marche bien, même si cela ne va certainement pas assez vite. Cela va permettre à chacun de ces acteurs d'améliorer son impact. D'ailleurs, l'agence de l'eau finance beaucoup les efforts réalisés.

Vous avez une diapositive sur l'azote qui arrive à un estuaire de la Seine, sur les 20 dernières années. Il s'agit simplement du flux en kilomètres par an et par kilomètre carré de bassin. Évidemment, la Seine draine un énorme bassin, il faut ramener cela à la surface du bassin. Vous pouvez observer que cela

varie énormément d'une année sur l'autre. C'est important à retenir. Une forte variabilité annuelle s'explique par le fait qu'il y ait une forte variabilité météo. Les flux de nitrates sont très liés au temps qu'il fait. En revanche, j'ai du mal à déterminer une tendance très nette.

Une question portait sur l'impact du changement climatique. Je vais parler du bassin Seine Normandie. C'est un bassin du Nord. Sur le bassin Seine Normandie, un Conseil scientifique nous accompagne et nous éclaire sur ces questions. Nous avons rédigé une stratégie d'adaptation au changement climatique. Nous savons, nous nous en sommes rendu compte cette année, que nous aurons des épisodes de sécheresse de plus en plus marqués et de plus en plus longs. Nous aurons également des épisodes de pluie de plus en plus violents, avec beaucoup d'énergie apportée aux sols lorsque la pluie tombe. Qui dit beaucoup d'énergie apportée aux sols, dit aussi de forts risques de lessivage, c'est-à-dire de forts risques que les polluants sur le sol ou dans le sol soient directement entraînés vers le cours d'eau au lieu de s'infiltrer dans le sol et éventuellement de se dégrader partiellement, etc. Effectivement, cela aura un impact sur la qualité de l'eau.

Je te laisse répondre sur les bassins du Sud.

### **Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

Sur les bassins du Sud, cela est encore plus marqué. Cette tendance à l'accentuation des maximums est plus marquée dans le sud. Nous avons demandé, comme le disait notre collègue, à l'ensemble des bassins de faire cette mobilisation et cette recherche. Les résultats ont été présentés au Comité de bassins. En l'occurrence, une question portait sur ce que nous pouvions faire pour mieux partager la ressource. Nous avons mis en place, en France, par la réflexion que nous avons eue en centrale, mais aussi avec tous les acteurs, un certain nombre d'outils et, en particulier, des outils qui découlent de l'application de la directive-cadre sur l'eau - avant tout les SDAGE, évidemment donc les SDAGE qui sont par bassin.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Pouvez-vous spécifier, s'il vous plaît, les SDAGE ? Il est important d'être clair lorsque nous sommes dans une réunion publique.

### **Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. C'est par bassin. Il y a donc six bassins français. Avons-nous, peut-être, une diapositive sur les bassins ? Nous avons également localement un outil que nous avons depuis longtemps, que nous oublions un peu, mais qui est véritablement notre démocratie sur place, à savoir les SAGE, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ces chemins sont, en fait, sur un bassin versant ou sur une masse d'eau. Il y a la possibilité de mettre autour d'une table tous les utilisateurs d'une ressource pour qu'ils déterminent les problèmes sur la ressource et pour qu'ils trouvent les moyens de la gérer en quantité et en qualité. Ces SAGE permettent la mise en place des CLE, les Commissions Locales de l'Eau, qui sont les pendants, pour nous, au ministère de l'Environnement, les parlements de l'eau attachés à une ressource particulière qui est une masse d'eau ou un bassin versant.

Je dis qu'ils ont été un peu oubliés parce que c'est compliqué. Il faut se mettre autour de la table. Il faut travailler beaucoup. Il faut s'appuyer sur des éléments techniques, mais cette manière de partager la connaissance, la préoccupation de l'utilisation et donc la ressource est fondamentale. Il faut en passer par là.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Vous avez encore quelques minutes puis nous ouvrirons à nouveau les questions à la salle.

### **Christophe POUPARD, Agence de l'eau**

J'appuie effectivement l'importance des SAGE. Le bassin n'est pas complètement couvert par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Nous nous employons à les développer, effectivement parce qu'il est important que ces questions soient débattues au niveau local pour que chacun comprenne les contraintes de l'autre et que chacun tire un avenir et un objectif commun sur un territoire.

De nombreuses questions portent sur le quantitatif.

### **Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

Nous pourrions faire intervenir un collègue. Une question portait sur les impacts des différentes pratiques, en agriculture.

**Mme Fanny HERAUD, Ministère de l'Agriculture**

Bonjour. Je propose de replacer quelques chiffres entre la relation entre l'agriculture et la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif.

L'agriculture représente environ 10 % des prélèvements que nous faisons dans les ressources en eau par rapport aux autres usagers sachant que la principale difficulté est que les prélèvements sont concentrés à une période de l'année, période d'étiage ou d'été, où il y a moins d'eau dans les cours d'eau. Du coup, c'est à l'origine de tensions. Aujourd'hui, la surface irriguée en France représente 5 % de la surface agricole utile. Cette surface est en diminution depuis 2000. Nous sommes donc sur les surfaces irriguées moindres par rapport à l'ensemble de la surface agricole utile.

Qu'irriguons-nous, principalement ? Pour moitié, nous irriguons du maïs. Nous irriguons, ensuite, la pomme de terre, la betterave et les légumes industriels puis viennent les autres céréales, la paille et un peu d'arboriculture. Comme les collègues l'ont dit, par rapport à la gestion quantitative de l'eau, pour compléter sur le changement climatique, ils ont bien décrit les phénomènes climatiques, ils ont également décrit ce qui se passait sur la ressource en eau. Il faut compléter par le fait que ces épisodes de sécheresse et d'augmentation de la température augmentent également l'évapotranspiration des plantes et donc augmentent, finalement, les besoins en eau des cultures. Des deux côtés, le changement climatique a des impacts qui font, à modèle constant, que l'agriculture a besoin de plus d'eau. La ressource, elle-même, va s'appauvrir et va être moins importante. Il n'y a donc pas une solution unique. Bien sûr, il faut travailler sur de nombreux axes d'action.

Le premier axe est d'optimiser l'eau que nous avons à notre disposition et d'essayer de faire autant que possible des économies. Cela consiste à bien maîtriser sa consommation d'eau, le pilotage de l'irrigation et l'adaptation de ces pratiques en fonction de la ressource disponible. L'innovation doit aussi apporter des outils sur la sélection variétale et sur les outils de pilotage de l'irrigation.

Il y a, dans l'adaptation des pratiques, les variétés que nous allons faire. Les variétés sont-elles toujours adaptées au regard des problèmes des tensions de la ressource, là où je suis ?

Des questions de ce type, d'évolution et de transition agroécologique se posent. Enfin, il y a ces réflexions à l'échelle des territoires, lorsque c'est possible, par rapport à la ressource en eau, consistant à stocker l'eau hivernale pour en disposer l'été. Ce sont des solutions qui ne sont pas possibles, forcément, partout, mais qui peuvent s'envisager si elles sont compatibles avec la ressource en eau. Nous insistons pour que tout cela se fasse dans des démarches territoriales mentionnées par les collègues, mais également dans le cadre de ce que nous appelons « les projets de territoire pour la gestion de l'eau » où tous les acteurs se réunissent autour de ces sujets.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vous laisse apporter les derniers éléments de réponse. J'aimerais que la salle s'exprime à nouveau si vous avez d'autres questions.

Écoutez, nous avons répondu à la question sur l'eau potable. Je pense que les deux cartes que nous vous avons présentées, à l'échelle nationale et régionale, étaient très intéressantes sur la qualité des eaux souterraines. Avez-vous d'autres questions ou remarques avant de passer à la seconde session ?

Si vous n'avez pas compris certaines choses, n'hésitez pas à le dire et à demander des explications. Nous sommes également là pour cela. C'est très important. Il ne faut pas hésiter à vous exprimer, si les choses ne sont pas claires.

**Mme Anne JEANNE, Agricultrice, Nord Cotentin**

Je suis ravie de voir que nous avons des cartes à peu près propres, par chez nous. Nous sommes quand même loin de la Seine, dans la Manche. En tant qu'agricultrice, l'impact de mon travail m'importe énormément. Vous n'avez pas répondu à une question. Dans les départements où des plans de gestion de la ressource en eau ont été faits, vous n'avez pas dit si cela a été efficace, s'il y a déjà un recul pour apporter des informations.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous allons prendre deux ou trois autres questions.

**M. Gérard DIEUDONNÉ**



Vous parliez, justement, d'impacts de l'agriculture sur l'eau. Qu'en est-il de la réflexion sur l'agriculture à bas niveau d'impact sur l'eau ? Je n'ai pas seulement parlé du bas niveau d'intrants, mais du bas niveau d'impacts sur l'eau, ce qui est beaucoup plus général que le bas niveau d'intrants.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Y a-t-il une autre question ? Non. Je vous en prie, vous pouvez commencer à répondre. Excusez-moi, il y a une question. Je ne l'avais pas vu.

**M. Jérôme VIRLOUVET**

Par rapport à la quantité de l'eau, vous avez évoqué des pistes, les réserves, les variétés. En France, depuis 50 ans environ, 75 % des zones humides, réserves en eau naturelle, ont disparu. N'est-ce pas une piste d'action ? Vous ne l'avez pas évoqué. Certes, c'est plus long et plus compliqué à mettre en œuvre, mais n'est-ce pas une solution plus durable ?

**M. Pascal FERREY, Chambre d'agriculture**

J'en profite, en complément de Jérôme VIRLOUVET. Nous n'avons pas parlé de l'impact de la chaîne humaine. Je pense à l'artificialisation sur les sols. Il a été dit, précédemment, à juste titre, que la quantité d'eau reste peu près identique, mais qu'elle est de plus en plus violente. Aujourd'hui, nous le voyons bien, tout est bétonné, bitumé et imperméabilisé. Quelles sont les études faites pour mesurer l'impact de l'imperméabilisation des sols ? Nous sommes à quatre ans de la loi sur la biodiversité, zéro perte nette de biodiversité, zéro artificialisation nette et nous continuons à bétonner et à bitumer, comme si de rien n'était.

**Une participante**

Pour compléter ce que disait Monsieur FERREY, c'est aussi l'impact. Nous vivons dans une région qui était une région de bocage. Nous voyons tout le bocage disparaître « à vitesse grand V ». Les pluies sont de plus en plus diluviennes. Quid sur les conséquences en termes d'inondation et le lessivage des sols ?

**Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

En matière de quantité, je répondrai là-dessus. Effectivement, nous avons un certain nombre d'études. Nous avons des études qui sont aussi ponctuelles. Nous n'avons pas particulièrement une étude sur ce qui se passe sur la France entière en matière d'artificialisation. Toutefois, localement, nous savons qu'une gestion naturelle du territoire permet à la fois de maintenir une humidité, de maintenir la ressource et donc, à partir du moment où vous la maintenez, vous pouvez réfléchir à l'utilisation correcte de cette ressource. Vous parliez de bocage. Effectivement, comme en Normandie, je laisserai mon collègue local qui pourra vous en parler mieux que moi, même si j'ai l'approche en ayant travaillé ici, nous en avons perdu beaucoup en matière à la fois de bocage et de zones humides, ces dernières années. Cependant, le ministère de l'Environnement travaille sur la préservation de celles qui existent encore parce qu'il en existe, heureusement. Les agences de l'eau, l'agence de l'eau Seine Normandie et les autres... j'ai des exemples locaux de requalification des bassins versants, de requalification de rivières qui ont permis à la fois de maîtriser des questions d'inondation, parce que c'est aussi cela, par la mise en place de zones d'expansion des crues, mais surtout qui ont permis de « renaturer » les rivières et donc de recréer, par exemple, des zones humides, cela existe. J'ai des exemples très clairs et très forts dans le bassin Rhin-Meuse. Mes collègues de Seine Normandie ont les mêmes exemples. Cela part de la même constatation. Nous avons des préoccupations locales. Nous avons de bonnes volontés locales et nous savons nous mettre autour d'une table pour réfléchir et réaménager. Cela existe. Nous avons une démocratie très forte, en France. J'en suis tous les jours ravie parce qu'au ministère de l'Environnement, c'est la façon dont nous travaillons. C'est aussi pour cela que nous sommes au ministère de l'Environnement. C'est par le dialogue et par la mise autour de la table d'un certain nombre de préoccupations que nous arrivons à faire des aménagements qui sont ceux-là.

En matière d'aménagement, nous pouvons le faire, et nous savons le faire.

**Christophe POUPARD, Agence de l'eau**

L'exemple local, dans la Manche, au Mesnil-Rainfray va apporter une tentative de réponse à tout ce que vous avez dit. Une question porte sur des cultures bas niveau d'impacts ou bas niveau d'intrants. Que sont les intrants ? C'est ce que nous mettons sur la culture pour qu'elle pousse. Cela peut-être de l'engrais, cela peut être des phytosanitaires ou de l'eau. L'impact est la conséquence que cela a sur le milieu naturel et sur la ressource en eau. Effectivement, ce n'est pas forcément directement lié. Par exemple, sur l'épandage d'azote, pendant longtemps, nous avons épandu... il y a très longtemps, nous

avons épandu en ne regardant pas trop les quantités. À un moment, nous nous sommes dit que nous allions « coller » le bon moment et que nous allions fractionner. Nous nous sommes dit que nous allions couvrir le sol en hiver pour que l'azote ne lessive pas, etc. Tout cela, ce sont des pratiques qui limitent l'impact même s'il y a toujours un intrant. Il faut travailler sur les deux à la fois. J'en profite pour signaler que l'agence de l'eau aide les agriculteurs qui souhaitent mettre en place ce type de culture, notamment l'herbe, puisque l'herbe est, quand même, un type de couvert de sols qui est extrêmement bénéfique pour l'eau.

Que s'est-il passé au Mesnil-Rainfray ? Sur un captage, il y avait relativement peu d'azote. Puis, il y a eu le remembrement et la destruction des haies. La quantité d'azote, dans le captage, a augmenté et a dépassé le seuil des 50 mg par litre. Il y a eu là une alerte. Nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas continuer ainsi. La collectivité a commencé à faire du mélange d'eau, en effet, pour refaire baisser la concentration dans ce que nous appelons « les eaux brutes » qui arrivent dans le réseau, nous mélangeons avec de l'eau qui est moins polluée. Ce n'est pas top, cela coûte cher, etc. Nous nous sommes dit, un moment, qu'il fallait que nous fassions quelque chose et que nous devions maîtriser ce qui se passait au-dessus du captage, sur le foncier. Elle a acquis, elle a fait de la mise en herbe. Nous avons vu, progressivement, même si cela baisse plus lentement que cela a monté, que la concentration est revenue à un niveau acceptable. Il y a d'autres exemples, sur le bassin, de relations entre collectivités et agriculteurs, ce que nous appelons « le paiement pour services environnementaux ». Les agriculteurs acceptent de changer leurs pratiques, de mettre moins d'azote, de fractionner, de contrôler ce qu'ils ont mis dans le sol. Cela permet, effectivement, d'avoir des eaux brutes de bonne qualité.

### **Guglielmina OLIVEROS-TORO, Ministère de la Transition Écologique**

Une question portait sur l'artificialisation. Je laisse bien volontiers mon collègue de la DDT y répondre.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Allez-y, nous terminerons par là.

### **Karl KULINICZ, Directeur adjoint DDT**

Sur l'artificialisation des sols, effectivement, la Manche est un département qui est pas mal touché par ce problème. À partir d'études précises qui ont été réalisées avec l'Établissement public foncier Normandie, nous avons vu, tous les ans, que nous consommons environ 300 hectares par an. C'est assez gênant dans la mesure où nous sommes un département où la population stagne, voire baisse. Nous avons vu que 75 % de cette consommation d'espace sont dédiés à l'habitat. Cela interroge. Les préfets ont reçu des instructions précises pour lutter contre la consommation abusive d'espaces. Ces instructions datent de juillet de l'année dernière. Cette année, encore au mois d'août, il y a eu de nouvelles instructions pour lutter contre les commerces périphériques et notamment parce qu'ils artificialisent de l'espace.

Les préfets se sont bien emparés de cette question. Par exemple, dans le département de la Manche, nous avons déferé au tribunal administratif deux PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, au motif, en particulier, qu'ils consommaient trop d'espaces au regard des besoins réels pour loger les habitants.

### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Si vous considérez qu'il y a des questions auxquelles vous n'avez pas reçu de réponse, je vous propose de les noter et de me les donner. Nous demanderons au maître d'ouvrage de vous répondre sous les 15 jours. Nous nous porterons garants pour l'obtention de la réponse.

Je me permets d'avancer. Je le répète, si vous avez des questions, vous nous les donnez, à la commission. Nous nous chargerons de vous transférer la réponse que nous demanderons sous les 15 jours.

J'aimerais vous entendre, ce soir. Je propose que nous démarrions la dernière session d'information. Merci beaucoup. Nous allons, un peu plus en avant, rentrer dans le vif du sujet, à savoir la teneur en nitrate de l'eau dans les pratiques agricoles. Avant d'en arriver à ce sujet, nous devons tous être au clair sur la réglementation autour de ce sujet. Certains de vous la connaissent, certains un peu moins. Nous avons demandé qu'elle vous soit réexpliquée de manière très simple, à savoir ce que prévoit le programme d'action nationale sur les nitrates, les huit mesures obligatoires et ce qui est prévu par la PAC. Que nous dit la PAC sur cette question ? Je demande aux intervenants de me rejoindre, soit Marie LEHOUCQ, adjointe au chef de bureau qualité de l'eau et l'agriculture du ministère de l'Écologie, et Constantin GIRARD, chargé de mission fertilisation environnement au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Vous avez 10 minutes. Soyez efficaces et performants. La salle aura cinq minutes. J'aimerais, encore une fois, beaucoup vous entendre.

### **Marie LEHOUCK, Ministère de l'Écologie**

Je vais commencer. Je voulais simplement rappeler que la préservation des ressources naturelles dont fait partie l'eau fait partie des grands objectifs de l'Union européenne. Elle s'est traduite par l'adoption de différents textes, notamment des directives qui visent à protéger l'environnement et qui vont s'appliquer à toute l'union. Cet objectif de préservation des ressources fait également partie des textes spécifiques aux politiques agricoles, dont la PAC. En France, finalement, la préservation des ressources fait appel à plein de leviers différents, ça peut être des leviers réglementaires, de la norme, mais cela peut également être la fiscalité, des leviers financiers, des actions incitatives. Toutes ces mesures, tout ce que les politiques publiques vont mettre en œuvre, finalement, peuvent se faire à l'échelle de toute la France, cela peut se faire aussi à des échelles plus locales, comme les bassins hydrographiques en région ou à l'échelle de tout petits territoires, comme les aires de captage.

Finalement, ce soir, nous faisons un focus sur deux de ces outils, mais sachez, finalement, qu'ils s'insèrent dans un panorama de différents leviers et de différents outils qui visent tous à améliorer la qualité de notre environnement, notamment, l'eau. Nous aurons deux focus particuliers parce que ces deux outils, la réglementation en nitrate et le PSN de la PAC font l'objet de démarches participatives. C'est pour cela que vous êtes là, ce soir.

Du coup, en première partie, je vais essayer de vous expliquer simplement la réglementation sur les nitrates. Ensuite, je laisserai la place à mon collègue, Constantin GIRARD, sur la partie de la PAC.

Comme je vous le disais, la protection de l'eau fait partie des objectifs de l'Union européenne. Depuis près de 30 ans, la directive nitrate a été adoptée et vise à lutter contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Nous avons donc d'autres directives qui s'occupent de nitrates, par exemple, de l'assainissement, ou qui s'occupent d'autres polluants dans l'eau. Nous sommes vraiment sur un objet spécifique aux nitrates agricoles. Elle doit donc être transposée dans le droit de tous les états membres de l'Union européenne. En faisant assez simple, cette directive demande à chacun des États membres de développer cinq étapes :

- surveiller la qualité des eaux, c'est une question que vous avez posée juste précédemment, nous surveillons la qualité des eaux,
- désigner des zones vulnérables à la pollution ou des eaux qui sont déjà polluées ou qui risquent d'être polluées,
- définir des codes de bonnes pratiques,
- définir un programme d'action obligatoire dans les zones vulnérables,
- définir un principe de révision quadriennal.

Comment cela se passe-t-il en France ? En France, 68 % de la SAU sont classés en zones vulnérables, ce qui représente 62 % des exploitations agricoles. C'est un chiffre, mais ce n'est pas vraiment l'objet de la réunion de ce soir. Ce soir, nous nous occupons du programme d'action.

Pour faire assez simple, le programme d'action nitrate contient deux volets, dont un volet national, soit le programme d'action nationale nitrate sur lequel nous faisons notre concertation. Ce programme, finalement, est un socle qui s'applique à toutes les zones vulnérables de France, à toutes les exploitations qui sont en zones vulnérables en France avec huit mesures. Il est complété par des programmes d'action régionaux qui vont s'adapter aux spécificités des territoires et qui vont compléter ou renforcer notre socle national. Ce PAN est révisé tous les quatre ans. La concertation vise le PAN parce qu'il est en cours de révision. L'objectif est d'avoir un PAN révisé qui s'applique dans les zones vulnérables au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Nous sommes au début de la démarche. Ce qui est particulier est que le PAN est un arrêté. Ce sont des mesures réglementaires et qui sont contrôlées. C'est un socle qui s'applique partout.

J'ai une petite diapositive parce que les images marquent mieux. Nous sommes sur une directive européenne, la carte de l'Union européenne des zones vulnérables est projetée à l'écran. Nous avons, au milieu, les zones vulnérables françaises, c'est là où le PAN s'applique, ce dont nous parlons ce soir. À droite vous avez un exemple, en région Centre Val de Loire, d'adaptation des zones vulnérables. Nous voyons que toute la région n'est pas en zone vulnérable et que certains territoires ont des zonages particuliers.

J'en arrive à la dernière diapositive sur le programme d'action nitrate. Vous aurez des plaquettes par table avec le détail. Vous pourrez vous y référer pendant la séance de propositions qui va suivre.

Nous avons, dans le PAN, huit mesures. Ce sont des mesures qui visent la bonne gestion des fertilisants azotés et la limitation des pertes d'azote dans les eaux, donc la limitation de l'impact. Nous avons trois grands types de mesures. Nous avons un premier paquet de mesures qui visent à limiter la surfertilisation. Ce sont des mesures qui vont viser les doses, les plafonds de déjections animales, d'effluents animaux par hectare et l'enregistrement des pratiques pour prendre un raccourci.

Un deuxième grand pan du PAN vise à ce que les fertilisants soient mis au bon moment et dans de bonnes conditions. Cela va gérer tout ce qui permet d'éviter d'épandre, pendant les périodes les plus à risque, vis-à-vis de l'environnement.

Le troisième grand paquet de mesures est celui qui vise à limiter les fuites d'azote dans les parcelles, ce sont les mesures relatives aux couverts et aux bandes zones enherbées.

Je voulais mentionner une dernière particularité. Toutes ces mesures sont appuyées sur de l'expertise scientifique et technique. C'est aussi une particularité de ce programme nitrate.

Je vais céder la parole à Constantin sur la partie concernant la PAC. Nous répondrons, ensuite, à toutes les questions sur le PAN.

### **Constantin GIRARD, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Merci beaucoup, Marie. La politique agricole commune a également une incidence sur l'agriculture, même si elle n'est pas focalisée sur l'enjeu de nitrates. Elle contribue directement ou indirectement, par certaines mesures, à lutter contre cette pollution.

Je vais jongler entre la PAC en général et la PAC plus spécifiquement sur les enjeux qualité de l'eau. La PAC, en général, est une politique d'intervention, donc d'action de l'État, qui repose sur des aides directes aux agriculteurs, donc les aides aux revenus. Ce sont des mesures sectorielles. Les deux premiers volets sont, ce que nous appelons, « le premier pilier. » Vous avez également les aides au développement durable, ce que nous appelons « le second pilier », c'est-à-dire ce qui soutient des enjeux tels que l'emploi rural et les services écosystémiques. Ils soutiennent également d'autres acteurs du monde rural, autres que les seules exploitations agricoles. Dans le cadre de la PAC telle qu'elle est définie actuellement, dans la programmation en vigueur, certaines mesures touchent de près ou de loin à la lutte contre les pollutions, y compris par les nitrates.

Il y a donc, premièrement, ce que nous appelons la conditionnalité. Le versement des aides est conditionné au respect d'un certain nombre de réglementations, dont la réglementation nitrate. Par ailleurs, certaines aides visent spécifiquement ces enjeux, les enjeux de gestion de l'azote et de protection de la ressource en eau. Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations est un soutien à l'investissement des exploitations agricoles, y compris dans du matériel plus performant d'un point de vue environnemental.

Une série de mesures, ensuite, vise à favoriser l'adoption et le maintien de pratiques agro écologiques. Le paiement vert, par exemple, est une subvention conditionnée au respect de pratiques supplémentaires par rapport à ce que prévoit déjà la conditionnalité. Vous avez des mesures agro environnementales et climatiques qui subventionnent des projets de maintien ou l'adoption de pratiques agro écologiques, vous avez les aides de l'agriculture biologique ainsi que les aides ou légumineuses.

Le système de conseil agricole, développement agricole, contribue également à la transition agro écologique.

Le partenariat européen pour l'innovation en agriculture permet à d'autres acteurs de l'innovation, par exemple, de s'associer au monde de l'agriculture pour favoriser le transfert depuis la recherche vers la mise en pratique, y compris sur les questions de gestion des éléments nutritifs.

Ce que je vous décrivais était la programmation actuelle, soit la PAC en vigueur. La PAC est, cependant, en cours de révision. En matière de calendrier, la PAC actuelle devait se terminer fin 2020. Pour des raisons de durée de négociation, la prochaine programmation va entrer en vigueur en 2023. Les États membres ainsi que le Parlement européen sont en train de discuter et de négocier sur un projet mis sur la table par la Commission européenne en mai 2018. Nous pouvons retenir deux choses de ce projet. Il y a toujours une architecture globale des types de mesures définies au niveau européen, mais cette architecture doit être déclinée au niveau national, à la fois sur les aspects « premier pilier » et « second pilier » dans le plan stratégique national. C'est une nouveauté.

Du coup, le plan stratégique PSN, ce sont plutôt des échanges qui ont lieu au niveau national et les échanges qui ont lieu au niveau européen sur l'architecture globale ont lieu en même temps. Ce n'est pas forcément très confortable. C'est une source d'incertitude. Cela était plus pour la structure.

En termes de contenu, la Commission européenne souhaite augmenter le niveau d'ambition environnemental dans la prochaine programmation. Cette ambition, soutenue par la France, s'inscrit dans un contexte d'autres accords internationaux qui ont une certaine forme d'ambition environnementale, notamment les accords de Paris sur le climat et également le Pacte vert européen, ses composantes agro environnementales telles que la stratégie sur la biodiversité ou la stratégie de « la ferme à la fourchette ». La PAC et les PSN sont vus comme des outils parmi d'autres pour appliquer ces ambitions. Cela se traduit par des objectifs fixés au niveau européen auxquels le PSN doit répondre. Il y a trois grands objectifs et neuf objectifs spécifiques. Parmi les trois grands objectifs, l'un concerne le renforcement de la protection de l'environnement. Parmi les objectifs spécifiques, nous avons un objectif de gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau, et celui de protéger les écosystèmes, la biodiversité et les paysages. En l'occurrence, nous sommes plutôt sur les objectifs.

Pour aller un peu plus dans les détails, j'en arrive aux outils. Nous pouvons noter finalement que les outils existants que je vous ai cités, précédemment, tels que les aides à l'investissement, le conseil, les aides aux légumineuses, tout cela est conservé dans la prochaine PAC. Les mesures agro environnementales et climatiques le sont également.

Des discussions sont en cours sur la conditionnalité. La commission et la France soutiennent cette proposition, à savoir intégrer des conditions supplémentaires, celle du paiement vert dans la conditionnalité, donc un renforcement de la conditionnalité. Il y a également la proposition d'un nouveau dispositif, l'éco-régime inclus dans le premier pilier, il aura, pour objectif, d'accélérer la transition agro écologique et de rémunérer les exploitations agricoles pour des services environnementaux. Les discussions portent sur le budget, sur le fait de savoir à quel point ce serait adaptable ou non localement ainsi que sur les enjeux, favorisons-nous l'air, l'eau, les sols, la biodiversité ? Nous focalisons-nous sur un enjeu pour maximiser les faits ou sur tous les enjeux à la fois ?

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Vous avez un tableau de ce que prévoit le programme nitrate et la PAC, qui dans ses interstices, le système des aides n'est pas effectivement très facile à appréhender. Mais, si vous avez d'autres questions, nous pourrions creuser. Y a-t-il des premières questions sur les interventions que vous avez entendues, des choses que vous ne connaissez pas, que vous n'avez pas comprises ou des choses que vous voulez que nous détaillions ?

#### **Mme Alicia BOUVET, Chargée de mission en milieux humides**

Vous parliez d'une adoption réelle de la PAC en 2023. Que faisons-nous, du coup, en 2021 et 2022 ? Actuellement, les agriculteurs détiennent la plupart des zones humides. Je travaille à les accompagner, justement, pour les prendre en compte dans toute l'exploitation sans leur imposer quoi que ce soit et en accompagnant. Automatiquement, l'accompagnement financier, même si, forcément, des prises de conscience sont faites à force de travailler ensemble, est moteur de la mise en place de quelque chose. Actuellement, certains continuent et font quand même des actions sans l'aide financière, mais, clairement, cela nous tire un peu une balle dans le pied pour lancer les projets, pas forcément pour les maintenir dans le temps, mais pour les lancer. Cela risque d'être compliqué de motiver des gens entre 2021 et 2022.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Sur la période de transition, oui, nous avons bien noté. Y a-t-il d'autres questions ?

#### **Émile CONSTANT**

Concernant la déclinaison qui va être faite, État par État, faut-il mettre tout le monde à égalité pour qu'il n'y ait pas de distorsions à la sortie ? Ça ne va pas avantager les uns et désavantager les autres ? Est-ce que c'est fait pour mettre tout le monde sur le même pied ?

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Nous ne vous entendons pas, s'il vous plaît.

#### **Émile CONSTANT**

Je voulais savoir si la déclinaison, État par État, allait permettre de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité et ne pas continuer à faire de distorsions...

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

D'accord donc la mise en place des différents PSN, pays par les pays et l'impact sur les éventuelles distorsions.

**Émile CONSTANT**

Allons-nous lutter à armes égales ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Si nous sommes mieux-disants d'un côté, ne risquons-nous pas de l'être moins de l'autre ? Là où nous mettons des aides et où nous orientons, nous pouvons avoir des distorsions.

**M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture**

J'ai une remarque et une question par rapport à l'importance de la cohérence entre la réglementation et les incitations de la politique agricole commune, notamment si nous prenons la couverture grâce aux prairies avec une meilleure couverture. Au regard de la réglementation, que ces prairies soient en zone humide ou non, si elles sont pâturées, les animaux qui pâturent plus longtemps dans une année sont considérés comme rejetant plus d'azote. Du coup, c'est un peu contradictoire par rapport à certaines mesures que certains agriculteurs mettent en place chez eux.

Je voulais revenir sur la réglementation de la PAC et sur l'entretien des cours d'eau et des fossés. Vous parlez beaucoup de la problématique de quantité d'eau en moins, ce qui est sans doute possible dans certaines zones, mais en majorité, dans le département, nous avons des hivers et des terrains très plats avec des problèmes de gestion d'eau et d'excès d'eau et donc une problématique d'entretien des fossés.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, c'est très clair. Dernières questions et nous passons aux réponses.

**M. Gilbert MICHEL**

Lorsque nous parlons de la PAC, généralement, c'est synonyme d'aides, mais il n'y a pas que les aides, dans la PAC. Il ne faut pas oublier la souveraineté alimentaire dont nous devons doter notre pays, entre autres. Nous parlions, précédemment, de la qualité de l'eau. La qualité de l'eau n'appartient pas qu'à l'agriculture. C'est un élément, effectivement, mais l'humain l'utilise également pour le sanitaire, pour son alimentation et il y a également de l'eau qui repart dans les nappes phréatiques. Un moment donné, nous devrons avoir une réflexion un peu plus approfondie quant à la qualité des stations d'épuration qui sont bien contentes de trouver l'agriculture avec des cultures qui exportent les bouts de steppe. Il ne faut pas montrer que ce ne sont que des aides à l'agriculture. Ce sont des aides pour la souveraineté alimentaire.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, c'est très clair.

Je vous propose de répondre. Une toute dernière question de la part d'une femme puisque nous les entendons très peu. J'y suis très sensible.

**Mme Anne JEANNE, Agricultrice, Nord Cotentin**

Pour faire le lien entre les deux interventions, au niveau de la PAC, les conditionnalités sur le paiement vert pourraient être tout à fait assouplies si nous passions en culture herbe. Nous avons des prairies temporaires sur nos exploitations qui passent directement en prairies permanentes, au bout de cinq ans. Or, sur une exploitation, vous pouvez avoir besoin d'herbe sur une terre arable pendant cinq, six, sept, 10 ans et, un moment donné, avoir besoin de pouvoir retourner cette prairie sans que ce soit définitif. Aujourd'hui, nous sommes obligés, au bout de 5 ans, de retourner une prairie pour qu'elle garde son caractère de terre arable qui nous permet, quand même, d'évoluer en cas de besoin de cultures différentes. Si cette herbe passait en culture, nous aurions davantage de prairies et cela permettrait, également, de capter davantage de nitrates. Cela fait le lien entre les deux interventions.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Très bien, j'entrevois des pistes de proposition. Vous êtes déjà sur les propositions. Nous avons une toute dernière question.

**M. Marc LECOUSTEY**

Ma question va être très courte. Il était fait référence, précédemment, aux haies. Nous sommes en train de mettre en place le marché du bas carbone. Je voudrais savoir s'il était possible, un moment, pour les entreprises qui doivent satisfaire à cette réglementation, d'avoir accès à ce marché plutôt que d'aller acheter des droits carbonés sur des marchés internationaux. Nous savons que ce ne sont pas forcément les plus vertueux qui les mettent en vente.

**M. Ludovic GENET, Directeur adjoint, DRAAF**

Je vais commencer sur la PAC. La première question consiste à demander comment nous faisons, jusqu'en 2023. Nous aurons deux années de transition où nous allons prolonger les dispositifs actuels, justement, pour être toujours en raccord avec la nouvelle programmation qui commencera en 2023. Les discussions sur le budget et les financements doivent intégrer cela. Le maître mot est la continuité de l'action. Nous n'avons pas deux années de vide. Nous avons prolongé, deux années de plus, sur le programme actuel.

Pour ce qui concerne l'équité entre les États membres, il est important que nous ayons un programme national. Dans la simplification et dans le petit schéma, nous groupions l'approche du programme national, premier et deuxième pilier, pour assurer de la cohérence. Il y a aussi cette notion de convergence. Nous avons vu, à partir du moment où nous avons des aides découplées, c'est-à-dire indépendantes de la culture, que nous avons travaillé sur la convergence interne au sein de l'État membre. Les discussions, en l'occurrence, portent sur la convergence externe, c'est-à-dire une équité de ces aides entre les États membres. Quand je parle de convergence, il s'agit d'un rapprochement. Il s'agit de l'équité des aides versées en fonction de la situation. En interne à l'État, nous avons essayé de nous rendre indépendants vis-à-vis de la culture qui était pratiquée et nous avons fait converger ces aides. À présent, nous discutons entre les États membres, pour travailler à cette convergence.

Votre autre question portait sur la correspondance entre la conditionnalité des aides, c'est-à-dire le respect d'un certain nombre de choses, et la réglementation. Effectivement, c'est un travail permanent. À chaque fois qu'une réglementation change, il faut pouvoir s'adapter. Nous sommes, en l'occurrence, dans le fonctionnement courant, nous ne sommes pas dans la nouvelle programmation. Vous avez vu que cette notion de conditionnalité n'allait pas être remise en cause, voire qu'elle allait être renforcée. Votre point de vigilance est donc très important, il convient de veiller à ce que tout cela soit compatible avec des exigences réglementaires. Cependant, il ne faut pas oublier les circonstances exceptionnelles. Lorsque nous sommes en situation de sécheresse, d'étiage des cours d'eau, une réglementation supérieure peut s'appliquer en matière de préservation. Dans ces cas, il y a également des éléments de sortie ou de dérogation qui permettent de ne pas imputer la responsabilité d'une action ou d'une non-action de l'agriculteur parce qu'une réglementation supérieure est intervenue.

La question du marché bas carbone est une bonne question. Je ne vois pas trop la relation avec la PAC.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Je vous propose de l'aborder après.

**M. Ludovic GENET, Directeur adjoint, DRAAF**

Nous retirons cette question. Ai-je répondu à toutes les questions ?

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Nous nous disions qu'il serait bien que vous creusiez un peu les propositions pour que les réponses soient également un peu plus creusées. Je vous propose de passer à la deuxième session. Si vous avez d'autres questions, nous allons les prendre et nous leur demanderons de répondre sous les 15 jours. Encore une fois, vous avez cette opportunité. Saisissez-la.

Je cède la parole à Gilles-Laurent RAYSSAC qui va vous expliquer comment nous nous organisons pour la deuxième partie. Ainsi, vous n'avez même pas à subir mon accent tout au long de la réunion.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci. Maintenant, c'est nous qui posons les questions. Ce n'est plus vous. Cependant, nous en posons moins que vous. Nous allons vous en poser juste deux. Pour ces deux questions, je crois, d'ailleurs, que vous avez déjà le petit formulaire sur la table, nous allons vous demander de travailler en répondant à chacune des questions, l'une après l'autre. Dans 25 minutes, c'est-à-dire à 20h30, précisément, je ramasserai les feuilles relatives à la première question qui est la suivante : quelles autres mesures ou pratiques devraient être mises en place par les pouvoirs publics ou les agriculteurs pour préserver davantage la qualité de l'eau, notamment du point de vue de cette teneur en nitrate ? Nous vous

demandons, par table, de nous proposer trois mesures ou trois pratiques vertueuses pour améliorer encore davantage la qualité de l'eau.

Dans 25 minutes, nous ramasserons les feuilles sur lesquelles vous aurez inscrit ces trois propositions puis nous passerons à la seconde question. Pendant ce temps, nous dépouillerons le résultat de la première question. Je vous expliquerai la suite, tout à l'heure. Bon travail.

J'ai bien remarqué qu'il y avait autant d'agriculteurs que de non-agriculteurs. Nous ne pouvons pas dire qu'il y a autant de femmes que d'hommes. Si vous pouviez avoir des tables un peu plus mixtes, notamment en mélangeant un peu plus les agriculteurs et les non-agriculteurs, et faire en sorte qu'il y ait des tables sur lesquelles il y ait au moins une femme pour assurer une mixité, y compris dans les débats publics organisés par la CNDP, ça serait parfait. Nous n'allons pas vous obliger, nous n'allons pas vous envoyer la police pour bouger, mais si vous le faites spontanément, c'est très bien. Mélangez-vous au maximum, cela permet de mieux débattre entre vous. Merci.

#### *Travail en groupe non enregistré*

Juste un mot pour vous dire qu'il vous reste un peu plus de 10 minutes. Il faut absolument que vous écriviez sur les feuilles, sans quoi je ne pourrai pas faire la synthèse de vos travaux.

#### *Travail en groupe non enregistré*

Les premières séries de questions ont été compilées et synthétisées. Nous allons ramasser les dernières feuilles qui nous manquent pour la deuxième série. Je vous propose de nous les transmettre pour que nous puissions les compiler pendant que nous discutons sur la première série.

Nos collègues des services des deux ministères, du ministère de la transition écologique et du ministère de l'Agriculture ont fait un travail de synthèse. Ils ont regroupé vos propositions par thématique avec un petit code couleur montrant que des propositions que vous avez faites existent déjà, en totalité, elles sont en bleu. Si elles existent en partie, elles sont en orange. Les autres propositions, celles écrites en noir sont celles qui n'existent pas forcément, mais pour lesquelles, peut-être, il y aura quelques demandes de précisions. Nous allons voir, dans un instant.

Le premier paquet de propositions formulées porte sur les matières organiques :

- conditionner les aides à l'utilisation d'azote organique,
- favoriser les échanges de fumier, composte bovin vers les céréaliers, les légumiers et les cultures, en général. Visiblement, c'est une mesure qui existe déjà un peu. En tout cas, il y a déjà des choses dans cette catégorie,
- mieux répartir les épandages et les rotations agronomiques,
- accompagner les agriculteurs en agro-écologie pour éviter de retraiter les eaux en épuration et accompagner la R&D sur l'innovation.

Avez-vous, sur ces propositions, des précisions à demander ?

#### **Marie LEHOUCK, Ministère de l'Écologie**

Peut-être sur la dernière proposition. Est-ce par les pratiques agro écologiques développées des systèmes d'épuration de l'eau ? Nous souhaitons une clarification sur ce que signifiait cette proposition.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Qui a fait cette proposition ?

#### **Un participant**

Nous souhaitons orienter le maximum d'agriculteurs vers ce genre de pratique afin de traiter en amont le problème des nitrates dans les nappes. Nous voulions encourager les agriculteurs à des pratiques plus vertueuses. Nous souhaiterions nous attaquer à la cause plutôt qu'au mal.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci. Nous passons à la thématique suivante.

Sur la PAC, visiblement, ce qui existe déjà est écrit en bleu :

- rémunérer les pratiques vertueuses. Je ne sais pas ce qui signifie « AB » et « prairies permanentes ». Cela signifie « bio » ! Comme vous pouvez le constater, je suis un grand spécialiste de la question !



Trois autres mesures existent en partie :

- renforcer le second pilier pour accroître le zonage MAEC, Mesures Agro Environnementales et Climatiques, système qui engage 100 % la SAU, Surface Agricole Utile,
- changer les pratiques agricoles en passant par le bas niveau d'impact : désherbage mécanique, compostage-lisier sur paille,
- payer les externalités positives, généraliser les MAEC et les PSE, Paiement pour Service Environnemental.

Ce qui visiblement n'existe pas et que vous proposez de façon plus originale :

- faire des conditionnalités positives pour éviter d'être dans la contrainte, pour vous, Madame, cela est très clair ?

**M. Guy BESSIN, Confédération paysanne**

Vous dites que rémunérer les pratiques vertueuses existe déjà. Si cela est ressorti, c'est parce que les aides au maintien n'existent plus en agriculture biologique. Nous ne pouvons donc pas dire que cela existe. Les aides aux prairies permanentes en tant que telles, il n'y en a pas... nous avons bien vu, au travers du graphique présenté sur une expérience dans le sud Manche, que la reconquête de la qualité de l'eau est passée par la mise en place des prairies, si elles ne sont pas retournées. Les prairies sont vertueuses, en termes de nitrates, si elles ne sont pas retournées. Cela a déjà été évoqué, à savoir le fait d'encourager les prairies longue durée. D'autre part, quant à l'origine de la pollution des eaux, les nitrates et les pesticides sont incriminés. Je pense que l'agriculture biologique contribue à l'absence de pesticides pour reconquérir la qualité de l'eau. Il faut à tout prix que ces aides... elles ont existé, pour certaines. Il faut qu'elles soient pérennisées et inscrites dans le marbre pour améliorer les pratiques globales et au moins reconnaître les pratiques existantes.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci pour les précisions. Je donne la parole au ministère.

**Mme [2.34.00.5], Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt**

Je souhaitais avoir des précisions. Vous disiez, par rapport à l'agriculture biologique, que des aides n'existaient plus. L'aide à la conversion à l'agriculture biologique ainsi qu'au maintien à l'agriculture biologique existe. Pourriez-vous préciser, s'il vous plaît, afin que nous puissions mieux vous répondre sur ce point ?

Quant à la formulation « rémunérer les pratiques vertueuses », votre demande consiste-t-elle à demander si « c'est mieux rémunéré » ?

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

La table demande si « c'est mieux rémunéré ».

**M. Guy BESSIN, Confédération paysanne**

C'est déjà les reconnaître en tant que tels. D'autre part, il ne s'agit pas forcément d'augmenter de façon significative et faire exploser les budgets. Il conviendrait que les autres pratiques ne soient pas plus en concurrence... nous savons très bien que les budgets ne sont pas illimités. Si nous voulons, demain, que la PAC soit légitime vis-à-vis des citoyens, il y a de forts risques qu'il y ait des limitations budgétaires... Il suffit que ces pratiques vertueuses soient reconnues à hauteur, de la même façon que d'autres pratiques ou d'autres aides. Il ne s'agit pas forcément d'augmenter de façon exponentielle, les budgets, c'est, au contraire, les flécher sur des pratiques plutôt que d'autres.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci beaucoup.

**M. Pascal FERREY, Chambre d'agriculture**

Je reviens sur ce que vient de dire Guy. Je serai quasiment enclin à partager ce sentiment. Augmenter le montant de la conversion bio n'est pas une vue de l'esprit. Même si ça augmente de façon significative la conversion en hectares, il faut, peut-être, aller plus loin, donc augmenter le montant de l'aide ne doit pas poser un problème budgétaire. La question qui se pose, derrière, est de savoir si nous continuons à maintenir une aide au maintien. Nous avons les cinq premières années de conversion, après, nous avons un maintien pendant cinq ans et un report du maintien pendant encore cinq ans. Quel en est le

bénéfice ? L'agriculteur travaille pour le compte de tiers, dans ce cas. Cela signifie que nous sommes incapables de reconnaître que ces produits puissent avoir un prix différencié par le haut parce qu'ils sont de haute qualité, sur le marché, parce que c'est la subvention qui les tue. Cela était ma première remarque.

Par ailleurs, Monsieur, nous devons aller beaucoup plus loin sur les PSE. Lorsque nous parlons d'aller sur le PSE, aujourd'hui, ce n'est qu'une intention. Je suis un utilisateur des Mesures Agro Environnementales et Climatiques, les MAEC. Je m'en suis quasiment séparé parce que tous les cinq ans « nous remettons le chantier » et nous reverdissons un peu plus. Je suis dans les marais du Cotentin, en zone Natura 2000 et zone Ramsar. Aujourd'hui, nous pourrions avoir davantage de PSE. Nous pourrions être sur des financements beaucoup plus pérennes, à savoir, si je fais bien longtemps, je suis indemnisé longtemps et je ne suis pas obligé de revenir, tous les cinq ans, avec l'épée de Damoclès consistant à me demander si mon dossier va passer ou non et nous verrons ce qui va se passer en 2021 ou 2022. Pour des raisons de budget, il est possible que les mesures agro environnementales que j'avais soient éliminées. J'insiste sur ce point, je suis d'accord avec Guy. Il faut favoriser des mesures vertueuses, mais il n'y a pas que la bio, il y en a d'autres. Je soutiens la bio, mais pas sur le maintien.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci beaucoup. Je vous propose que nous passions à la diapositive suivante.

Sur les haies, cinq propositions ont été faites, visiblement, trois propositions existent déjà en totalité ou en partie :

- valoriser les haies et les bocages,
- la gestion collective des haies,
- favoriser la réimplantation des haies et l'agro foresterie avec un plan,

Une proposition semble ne pas exister :

- favoriser le maintien des haies pertinentes.

J'imagine que vous avez une interrogation sur « pertinentes ». Qui a fait cette proposition ? La parole est à la défense.

**M. Jean-François COLLIN, Chambre d'agriculture**

La question de la haie pertinente, c'est par différence avec des maillages bocagers qui sont inexploitable. Il s'agit de conserver celles qui ont du sens en tour de parcelles, en tour d'îlots ou par rapport à des problématiques de pente, etc. Il ne s'agit pas de figer la totalité des haies sans aucune logique. Dans ce cas, le risque est d'avoir de la déprise agricole dans les secteurs où ce n'est pas restructuré. En revanche, aujourd'hui, nous parlons de réimplanter des haies, ce qui est très vertueux. La problématique est que les gens qui ont fait l'effort de conserver leurs maillages bocagers ne devraient pas « passer devant la glace », si nous encourageons la remise en place de haies, il ne faudrait pas qu'eux, ayant déjà fait le boulot, se retrouvent sans possibilité de le valoriser.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Est-ce clair, pour tout le monde ?

Propositions suivantes, s'il vous plaît ?

Concernant les Bois et bocages :

- réglementer la valorisation et l'utilisation du bois par les collectivités pour favoriser le bois, les bocages du territoire et ainsi maintenir les haies, voire inciter une meilleure gestion, est-ce clair pour tout le monde ?

**Un intervenant [2.40.00.2]**

Réglementation, valorisation et utilisation du bois par les collectivités, comment la PAC peut-elle agir là-dedans ? Je vois assez mal comment une collectivité peut être imposée par la PAC pour faire quelque chose. Je suis tout à fait d'accord pour que les collectivités le fassent, nous étions une des premières communes du département à acheter une chaudière bois déchiqueté pour ce faire, mais je ne vois pas comment la PAC peut l'imposer aux collectivités.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Une réponse en 15 secondes.

**Mme [2.40.32.8]**

La PAC peut intervenir effectivement pas forcément réglementairement, en tant que telle, mais elle peut inciter. Vous avez d'autres leviers d'action comme Leader, des programmes pour les actions locales. Ils peuvent permettre de répondre à certaines... cela fait partie du budget de la PAC et c'est financé par du fonds FEADER.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Dans le cadre du débat public, nous allons, de toute façon, reprendre toutes les propositions. L'État dira si cela entre dans le PSN ou non. Certaines ne rentreront peut-être pas dans le PSN, mais il peut apporter, peut-être, une réponse ou une contre-proposition.

Merci beaucoup, nous passons à la suivante.

Prairies et pâturages :

- reconnaître l'herbe comme culture,
- ne pas faire de différence sur prairies temporaires et prairies permanentes,
- garder les prairies temporaires de bonne qualité plus de quatre ans,
- refaire des prairies naturelles dégradées, ce qui revient à la première proposition,
- favoriser le regroupement parcellaire autour des bâtiments d'élevage pour favoriser le pâturage.

Tout le monde a-t-il tout compris ? Non ? Nous avançons.

Couvertures et légumineuses, trois propositions existent en partie, visiblement :

- inciter les semis sous couvert dans la culture principale pour optimiser la couverture des sols,
- recommander les couverts végétaux sur l'ensemble des surfaces agricoles, c'est un processus de piège à nitrates qu'il faut favoriser,
- développer les légumineuses pour tendre vers l'autonomie protéique.

Il y a une proposition qui semble être originale :

- favoriser les rotations qui permettent la couverture permanente des sols.

Mesdames et Messieurs du ministère, êtes-vous au clair là-dessus ? Tout va bien ? Nous poursuivons.

Autres propositions :

- il convient que l'organisation de la production et les débouchés... pardon, je ne comprends pas la phrase. Il convient que l'organisation de la production et les débouchés correspondants... ce serait plutôt : il convient que l'organisation de la production et les débouchés correspondent. Visiblement, cela existe déjà,
- assolement triennal à favoriser, cela semble être plus original. Avez-vous des questions, Madame ?

**Mme [2.43.11.9]**

Effectivement, cette dernière proposition nous a interrogés. La personne qui l'a écrite peut-elle nous éclairer ?

**M. [2.43.35.0]**

Nous l'avons proposée. Aujourd'hui, si nous voulons revenir sur un cycle vertueux de la production végétale, il ne s'agit pas de la diversification des assolements. J'incite tous ceux qui ne connaissent pas Dominique SOLTNER à le relire. L'agroécologie, sur le système de 1972, est décrite. Nous sommes rentrés sur des pratiques très simplifiées parce que la technologie et la technique chimique nous ont permis de le faire. Est-ce durable ? La réponse est non. Lorsque vous êtes, dans un département comme le nôtre, en polyculture et élevage, vous avez des débouchés pour les animaux, pour l'alimentation humaine, vous avez les PAT. L'assolement triennal n'est pas une vue de l'esprit. Ce n'est peut-être pas triennal, c'est peut-être sur quatre ou cinq ans. Peu importe, mais nous ne pourrions pas continuer à travailler comme nous travaillons depuis les années 60. Ce n'est pas possible. Dans ce cas, nous gardons le même dispositif. Je m'autorise à faire un seul point : sous condition que l'innovation de

la R&D soit appuyée ! Si nous n'appuyons pas les agriculteurs sur l'IRD, nous nous « ramasserons » et nous continuerons comme nous étions hier.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci beaucoup. Y'a-t-il d'autres prises de parole sur ce point ?

Nous n'allons pas faire un vote global. Avant que nous passions au vote, y a-t-il, dans toutes ces propositions, des choses qui vous choquent ? Quelqu'un se dit-il que ça ne va pas du tout sur une proposition ? Quelqu'un a-t-il été choqué par une proposition ?

**M. [2.45.14.4]**

Ce n'est pas une proposition qui m'a choqué, mais je voudrais revenir sur la haie. La gestion collective a été mise en rouge. J'ai cru comprendre que c'était quelque chose de possible, ce que je découvre. Je suppose que deux groupes l'ont demandé. Pourquoi est-ce en rouge ?

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Pouvez-vous préciser la raison pour laquelle c'est en rouge ?

**Mme [2.45.46.2]**

C'est en orange.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

C'est une erreur de daltonien !

**Mme [2.45.55.2]**

C'est en orange. Nous l'avions mis en orange. Nous pensions, derrière, au dispositif de l'agroécologie, aux groupements d'intérêt économique et environnemental qui peuvent s'emparer de ces thématiques pour appréhender les haies.

**M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture**

Inaudible [2.46.24.4]

**Mme [2.46.32.9]**

Vous pouvez faire des plans de gestion à l'échelle... C'est un projet de territoire.

**M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture**

Dans la PAC, la gestion de la haie est individualisée. Elle n'est pas collective, sur un territoire. C'est ce que nous voulions souligner.

**M. Ludovic GENET, Directeur adjoint, DRAAF**

Effectivement, nous n'avions pas compris le terme. Nous allons le repasser en couleur noire.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Comme quoi, cela vaut la peine de discuter.

**M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture**

Je suis désolé... je n'aurais pas mis en noir la gestion de la haie collective. J'aurais laissé éventuellement... eh oui, Monsieur GENET. De temps en temps, le monde paysan a le droit d'avoir raison. La problématique d'un agent du territoire ne se fait pas à l'exploitation. La PAC, c'est à l'exploitation. Si nous voulons avoir une politique intelligente du bocage, c'est le chef d'un territoire. Ici, dans ce département, si nous voulons enlever quelques haies sur une zone pour en mettre là où il n'y en a plus, nous ne pouvons pas le faire parce que la PAC nous l'interdit. Il faut donc maintenir la gestion collective de la haie en rouge parce qu'elle est vertueuse. Nous savons que Ludovic GENET fera passer le marché au niveau européen pour que nous gérons le bocage en fonction du territoire.

**M. Ludovic GENET, Directeur adjoint, DRAAF**

En la mettant en noir, c'est pour la faire venir et non pas pour dire qu'elle existe déjà.

**M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture**

D'accord, il faudra se mettre d'accord sur le lexique. Je ne suis pas daltonien.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur le paquet des propositions, en réponse à la première question ?

Nous allons essayer de passer au vote. Je vous propose que nous fassions cela assez rapidement parce que nous devons passer à la deuxième question. Vous avez chacun, normalement, un carton rouge et un carton vert. Le code couleur est très simple. Le rouge est pour exprimer que vous n'êtes pas d'accord, en vert, vous exprimez votre accord.

Nous vous demandons de vous prononcer uniquement sur les propositions écrites en noir et non sur celles qui existent déjà, bien entendu.

Sur la première :

- conditionner les aides à l'utilisation d'azote organique.

J'ai oublié de vous dire...sinon ce serait trop facile, vous direz oui à tout et moi, cela ne me va pas. Vous avez le droit, chacun, à cinq propositions vertes. Il faut prioriser, sinon ce n'est pas drôle.

Je les relis.

**Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Sachez que nous vous demandons de faire ce choix, mais nous, nous allons toutes les mettre dans le compte-rendu. Nous voulons juste voir celles, pour toute la salle, qui sont les plus prioritaires et qui font le plus converger. Soyez rassurés, cependant, toutes les propositions, en noir, en rouge et en orange vont réapparaître dans le compte-rendu. Il est important de sortir des éléments de convergence. C'est pour cela que nous vous demandons d'en sélectionner certaines.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

- Conditionner les aides à l'utilisation d'azote organique.

Nous allons procéder dans l'ordre. Nous allons regarder les réponses en vert. Relisez-les, pendant ce temps, nous comptons le premier résultat.

Nous avons 15 réponses en vert et 10 en rouge.

- Mieux répartir les épandages et les rotations agronomiques.

Qui vote vert ? 20. Qui vote rouge ? 7.

- Accompagner les agriculteurs en agroécologie pour éviter de retraiter les eaux en épuration et accompagner la R&D sur l'innovation.

Nous avons 30 réponses en vert et 1 en rouge.

- Faire des conditionnalités positives pour éviter d'être dans la contrainte.

Qui vote vert ? 7. Qui vote rouge ? Il y a beaucoup d'abstentions.

- Favoriser le maintien des haies pertinentes, au sens où elles ont été définies précédemment.

**M. [2.54.20.4]**

J'ai compris ce qu'il voulait dire par haies pertinentes, mais, justement, il y a d'autres pertinences. Il y a, notamment, les pertinences écologiques. Une est peut-être pertinente pour l'écoulement des eaux, mais une haie sur talus pourra recueillir beaucoup plus d'espèces animales, insectes et compagnie, qu'une bordée d'arbres qui n'a pas d'ancienneté.

À mon avis, le terme « pertinent » est en trop. Il s'agit de la définition restrictive du Monsieur.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Le débat est fait et le vote est fait.

Point suivant :

- réglementer la valorisation et l'utilisation du bois par les collectivités pour favoriser le bois bocage du territoire et, ainsi, maintenir les haies, voire inciter à une meilleure gestion.

Nous avons 14 réponses en vert et 1 en rouge.

- Reconnaître l'herbe comme culture, ne pas faire de différence sur les prairies temporaires et permanentes.

Nous avons 20 réponses en vert et 3 en rouge.

- Favoriser le regroupement parcellaire autour des bâtiments d'élevage pour favoriser le pâturage.

Nous avons 28 réponses en vert et 0 en rouge. Du coup, les autres s'abstiennent.

Connaissons-nous exactement le nombre de personnes votantes ? Je demande cela à l'équipe, afin que nous puissions calculer le nombre d'abstentions. Nous avons le nombre, très bien.

- Favoriser les rotations qui permettent la couverture permanente des sols ?

Nous avons 25 réponses en vert et 1 en rouge.

- Assolement triennal à favoriser.

Nous avons 5 réponses en vert et en rouge ? Franchement, elle ne vous intéresse pas celle-là.

- Gestion collective des haies ?

Nous avons 26 réponses en vert et 1 en rouge.

Sommes-nous prêts pour la deuxième question ? La deuxième question est la suivante : comment accompagner les agriculteurs et les agricultrices dans la mise en œuvre correcte des mesures existantes et dans l'évolution de leurs pratiques ?

Premièrement, sur les filières, visiblement, deux propositions existent déjà, au moins en partie :

- privilégier et valoriser l'économie circulaire, notamment sur les CIVE, Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique,
- reconnaissance économique des productions issues des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce sont les deux propositions qui existent déjà, au moins en partie. La proposition plus originale de ce soir est :

- assurer des prix rémunérateurs pour permettre une lisibilité économique du système d'exploitation, améliorer la sécurité économique.

Est-ce clair pour tout le monde ? Oui. Merci.

Nous passons au point suivant : formation et information-conseil. Ce qui existe déjà, en partie :

- développer les formations et les informations pour les agriculteurs qui veulent changer leurs pratiques, pratiques culturelles, pratiques liées au matériel, etc., et dans la compréhension de la réglementation et des impacts sur les exploitations.

Ce qui n'existe, visiblement, pas encore :

- favoriser l'accompagnement des agriculteurs par des organismes diversifiés.

#### **M. François RIHOUE, Chambre d'agriculture [3.01.58.0]**

Nous pourrions la classer en orange, comme celle du dessus. Ensuite, c'est cette notion d'organisme diversifié. Je ne sais pas quelle était la proposition. Est-ce rajouter de nouveaux intervenants ? N'aurions-nous pas reconnu assez d'organismes et il faudrait alors en rajouter ?

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Qui a fait cette proposition ? Qui veut la préciser ?

#### **M. [3.02.30.5]**

L'idée était plutôt que les organismes qui existent déjà ne courent pas sans arrêt derrière les financements. Des organismes proposent des solutions intermédiaires, aujourd'hui, ces organismes passent leur temps à chercher des financements alors qu'ils pourraient proposer des choses intéressantes aux agriculteurs.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci pour ces précisions.

Je poursuis :

- faciliter les conditions de travail pour se former, favoriser l'échange et la coopération,
- améliorer l'attractivité pour les jeunes,
- créer des groupes d'échanges multi acteurs pour l'inter connaissance des problématiques et mettre en place des actions concrètes,
- encourager la création de la participation à des groupes d'échanges professionnels qui s'engagent pour l'évolution des pratiques.

Est-ce clair pour tout le monde ?

Nous passons aux suivantes sur la réglementation et sur ce qui semble déjà exister :

- différencier les politiques de l'eau selon les zones,
- faciliter les démarches administratives (pour les haies),

Ce qui semble plus original :

- apporter de la stabilité dans la réglementation, c'est original, je dirais même que c'est ambitieux,
- garder de la cohérence et de la visibilité dans les réglementations : nitrates, phyto, qualité de l'air, etc., sur le temps long et avec des démarches territoriales comme les PCAET, Plan Climat Air Energie Territoriaux,
- garder la cohérence entre les réglementations nationales des États membres de l'Union européenne, l'exemple du bio, et simplifier la réglementation sur l'eau.

Est-ce clair pour tout le monde ? Que signifie « simplifier la réglementation sur l'eau » ? Qui a fait cette proposition et qui pourrait l'expliquer en quelques secondes ? Personne. Je suis désolé, Madame, je ne peux pas vous l'expliquer.

Je passe au point suivant sur les aides financières qui existent déjà :

- décentralisation de la gestion des aides,
- favoriser les expérimentations locales,
- rapprocher les centres de décision.

Je passe aux propositions qui n'existent pas

- aides par actif,
- reconnaissance des différents systèmes d'exploitation,
- prise en compte de l'humain dans la fiscalité,
- mettre en place un système de bonus dans les aides en cas d'adhésion à des groupes,

Vous dites que cela existe en partie.

#### **M. [3.05.26.3]**

Cette proposition est assez large. Effectivement, il y a bien des systèmes de bonification dans certains cas, mais je pense... je ne sais pas quelle était la proposition. Je pense qu'il s'agissait d'élargir un peu le système. Je pense que cette remarque était en lien avec la proposition sur le groupe multi acteurs et pas seulement sur les groupes d'agriculteurs.

#### **M. Fabrice BOUIN, Réseau CIVAM**

Notre proposition était de passer au-delà des nouveaux groupes qui se sont créés récemment, le GI2E. De nombreux groupes existent depuis des années avec de nouveaux adhérents. Ils peuvent également être retenus comme des groupes qu'il faut accompagner.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci. Je poursuis.

- Recoupler les aides pour les prairies permanentes,
- réorienter les aides vers les pratiques agricoles vertueuses,

Monsieur, « recoupler », vous ne savez pas ce que cela signifie. Que signifie « recoupler » ?

**M. [3.06.41.1]**

C'est lié au vocabulaire de la PAC. Il y a les aides découplées, celles qui ne sont pas liées à la production, et il y a quelques aides couplées qui sont liées à une catégorie de production. Je pense que la proposition, dites-moi si je me trompe, était, pour les prairies permanentes, que nous revenions en aides couplées.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Est-ce bien cela ? C'est cela. Merci. Pour la précision.

- Réorienter les aides vers des pratiques agricoles vertueuses,
- paiement pour des services environnementaux sur les haies,
- financer l'alimentation à l'herbe, entre autres,
- plus d'autonomie aux acteurs locaux dans l'élaboration des cahiers des charges des MAEC pour prendre en compte les spécificités locales,
- favoriser l'équipement de matériel innovant,
- subventionner les matériels d'occasion limitant l'effet d'aubaine des vendeurs de matériel.

Est-ce clair pour tout le monde ? Monsieur, vous voulez intervenir.

**M. [3.08.15.0]**

Je voulais demander à l'administration ce qu'elle pensait du fait de donner plus d'autonomie aux acteurs locaux dans l'élaboration des cahiers des charges, sur les MAEC. Nous avons failli en mourir, la dernière fois. Il y avait tellement d'autonomie qu'il y avait quasiment autant de projets de MAEC que de paysans bénéficiaires. Je suis surpris que personne ne réponde de rien.

**M. [3.08.36.2]**

Un petit point technique dans ce débat. Nous, nous sommes là pour valider les questions. La question est légitime. Elle est sortie dans le groupe. Nous avons bien compris la proposition, mais c'est vous qui déciderez, au moment du vote.

**M. [3.08.53.5]**

Ce sujet est très important. L'administration n'a formulé aucune remarque. Cette mesure existe déjà.

**M. [3.09.03.0]**

Cela dépend jusqu'à quel stade nous allons jusque dans la localisation ou la personnalisation du cahier des charges.

**Mme [3.09.10.4]**

Nous nous sommes positionnés sur la couleur par rapport à la formulation de la proposition. En l'occurrence, il est écrit : « plus d'autonomie ». Nous avons considéré que c'était par rapport à la situation actuelle.

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci. D'autres remarques sur cette diapositive ? Non. Nous passons à la suivante, s'il vous plaît.

Recherche et développement :

- donner les moyens techniques, recherche et expérimentation. Visiblement, cela existe déjà, en partie.

**M. [3.09.47.9]**

S'il s'agit de donner plus de moyens techniques, cela pourrait même passer en noir. Nous allons l'ajouter en noir en inscrivant « plus de moyens ».

**M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Merci. Avons-nous une autre catégorie ou avons-nous tout vu ?

Nous allons passer au vote en rajoutant cette dernière proposition qui est passée en noir.



Je vous laisse les relire. Nous avons 14 propositions. Vous avez le droit à six réponses de couleur verte.

- Assurer des prix rémunérateurs pour permettre une lisibilité économique du système d'exploitation, améliorer la sécurité économique.

Qui vote vert ? 31. Qui vote rouge ? Personne.

- Favoriser l'accompagnement des agriculteurs par des organismes diversifiés.

Qui vote vert ? 5. Qui vote rouge ? 8.

- Faciliter les conditions de travail pour se former, favoriser l'échange et la coopération.

Qui vote vert ? 21. Qui vote rouge ? Personne.

- Améliorer l'attractivité pour les jeunes.

Qui vote vert ? 20. Qui vote rouge ? 5.

- Créer des groupes d'échanges multi acteurs pour l'inter connaissance des problématiques et mettre en place des actions concrètes, encourager la création, la participation à des groupes d'échanges professionnels qui s'engagent pour l'évolution des pratiques.

Qui vote vert ? 12. Qui vote rouge ? 4.

- Apporter de la stabilité dans la réglementation.

Qui vote vert ? 11. Qui vote rouge ? Personne.

- Garder la cohérence entre les réglementations nationales des États membres de l'UE, exempter le bio.

Qui vote vert ? 20. Qui vote rouge ? [3.15.11.7].

- Simplifier la réglementation sur l'eau.

Qui vote vert ? 0. Qui vote rouge ? 13.

- Aides par actif : reconnaissance des différents systèmes d'exploitation, prise en compte de l'humain dans la fiscalité.

Qui vote vert ? 17. Qui vote rouge ? Personne.

- Mettre en place un système de bonus dans les aides, en cas d'adhésion à des groupes.

Qui vote vert ? 8. Qui vote rouge ? 1.

- Recoupler les aides pour les prairies permanentes.

Qui vote vert ? 1. Qui vote rouge ? 1.

- Réorienter les aides vers les pratiques agricoles vertueuses : PSE sur les haies, financer l'alimentation à l'herbe.

Qui vote vert ? 30. Qui vote rouge ? Personne.

- Plus d'autonomie aux acteurs locaux dans l'élaboration des cahiers des charges, des MAEC pour prendre en compte les spécificités locales.

Qui vote vert ? 2. Qui vote rouge ? 9.

- Favoriser l'équipement des matériels innovants, subventionner les matériels d'occasion pour limiter les effets d'aubaine des vendeurs de matériel.

- Qui vote vert ? 23. Qui vote rouge ? Personne.

Merci beaucoup. Merci à nos collègues. Nous pouvons vous montrer en direct les résultats. Je voulais remercier les représentants des ministères qui ont travaillé très rapidement pour obtenir ces résultats tout de suite. Sur 23 propositions, 11 ont été soumises au vote et 6 ont été plus votées, c'est-à-dire ?

#### **M. [3.19.38.6]**

En l'occurrence, ce sont les six les plus votées, en positif.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

D'accord. En solde vert, rouge ou simplement en vert ? En vert, d'accord.

Je les relis rapidement :

- mieux répartir les épandages et les rotations agronomiques,
- accompagner les agriculteurs en agroécologie pour éviter de retraiter les eaux en épuration, accompagner la R&D sur l'innovation,
- reconnaître l'herbe comme culture, ne pas faire de différence sur les prairies temporaires et permanentes,
- favoriser le regroupement parcellaire autour des bâtiments d'élevage pour favoriser le pâturage,
- favoriser les rotations qui permettent la couverture permanente des sols,
- gestion collective des haies.

Ce sont les six propositions en réponse à la première question les plus votées en vert.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Nous nous sommes basés sur les cartons levés, donc les voix que nous avons comptées. Nous nous basons aussi sur votre bonne intention de ne pas avoir voté à plusieurs reprises. Cela nous permet d'avoir un point sur la situation. Ce n'est pas un vote au sens strict, dans le sens où, comme je vous l'ai dit, nous inscrirons toutes les propositions. En l'occurrence, nous vous montrons les six propositions qui ont reçu le plus de couleur verte et sur lesquelles nous pouvons penser qu'il y a un peu plus de convergence.

Les résultats sur la deuxième question vont arriver très rapidement. Je voudrais, d'ores et déjà, vous remercier parce que la réunion a démarré à 18h30. C'est la deuxième fois que cela nous arrive, les personnes ne sont pratiquement pas sorties. Je sais que c'est très compliqué avec un masque. Nous aurions dû accueillir beaucoup plus de monde, mais la jauge qui nous a été imposée était celle-là. Nous ne pouvions pas faire mieux, mais je voudrais vraiment vous remercier. Passez autant d'heures à vous parler, à vous écouter, à identifier des mesures... Nous les mettrons dans un tableau et nous demanderons au ministère de répondre mesure par mesure pour que vous ayez une réponse. Je le répète, si vous avez d'autres questions, faites-les nous parvenir. Nous vous donnerons la réponse.

Nous allons passer à la deuxième question. De toute manière, la réunion enregistrée sera à disposition, sur le site Internet de la commission. Il y aura le Verbatim ainsi que les résultats. Encore une fois, nous reporterons, de manière exhaustive, toutes les propositions qui ont été apportées ce soir. Cela me paraît très important.

#### **M. Gilles-Laurent RAYSSAC, Membre CPDP**

Pour la deuxième question, nous avons eu 22 propositions. 14 ont été soumises au vote et cinq ont été les plus votées ou ont recueilli le plus de couleur verte :

- assurer des prix rémunérateurs pour permettre une lisibilité économique du système d'exploitation, améliorer la sécurité économique,
- faciliter les conditions de travail pour se former, favoriser l'échange et la coopération, à ce sujet, je vous signale, le 12 octobre, à Valence, que nous parlerons de la formation des agriculteurs. Ceux qui sont intéressés, vous êtes les bienvenus, évidemment,
- améliorer l'attractivité pour les jeunes,
- garder la cohérence entre les réglementations nationales des États membres de l'Union européenne, par exemple, le bio :
- aide par actif, reconnaissance des différents systèmes d'exploitation, prise en compte de l'humain dans la fiscalité.

#### **Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public**

J'adresse mes derniers remerciements à Élodie PETIT, Secrétaire générale de ce débat, et à Lise NICOLAS, Secrétaire générale adjointe pour la gestion efficace de cette réunion en termes de timing et en termes de résultats en direct. Un grand merci à elles. Je vous souhaite une très belle soirée. Il y a le site Internet du débat. Vous pouvez nous envoyer un cahier d'acteur. Le débat vient de démarrer sur le terrain. Il terminera fin octobre. Notre rapport sortira, au maximum, le 31 décembre. J'espère vous revoir aussi nombreux sur la plate-forme. Encore merci.

*Applaudissements*

J'ai oublié autre chose d'important. Il y a une autre concertation sur le PAN. Je cède la parole pour l'annonce.

**Mme [3.23.57.3]**

Vous avez la possibilité également de consulter le site : [www.programme-nitrate.gouv.fr](http://www.programme-nitrate.gouv.fr). Vous y trouverez toutes les informations sur la concertation et sur le PAN, Programme d'Action nationale sur les Nitrates. Vous pouvez vous exprimer sur ce site. Merci.